



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le vingt deux mars, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 62

Présents : 35

Absents : 27

### Etaient présents :

M. ALEXANDRE Christian, M. BAZIN Alain, Mme BEAUCHET Anne Marie, Mme BERTRAND Chantal, M. BONNE Robert, M. CHRISTOPHE Gérard, M. COLLIN Cyrille, Mme DEJARDIN Chantal représentée par M. BOUDOT Camille, Mme DOBIN Bernadette, Mme DOURSTER Lucie, Mme ERARD Josiane, M. FALQUE Martial, M. FASSE Michel, M. FLOUR Marcel, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GAMBETTE Marc, M. GARDIEN Gilles représenté par M. ROLLINGER Philippe, M. GEORGES Claude, M. GERARDY Philippe, Mme HUMBERT Jocelyne, M. LAHAYE Philippe, Mme LAMOR Elisabeth, M. LETURC Michel, M. MACEL Alain, M. MINARIE Thierry, Mme MOUTAUX Raymonde, M. MUTELET Jean, M. PICARD Marcel, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, M. ROBERT Bernard, M. TEIXEIRA José, Mme TETU Christiane, Mme VARE Nicole, M. ZENON Michel

### Etaient excusés :

Mme ANDRE Annie, M. BLAISE Philippe, M. BOUCHE Germain, M. BRIZION Daniel, M. COLIN Jean Paul, M. DELAHAYE Norbert, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GERARDIN Robert, M. LAMINETTE Laurent, Mme LAMPAERT Isabelle, M. LENELLE Antoine, Mme LEPEZEL Christelle, Mme LEPEZEL Florence, M. LIETZ Alain, M. LOUPPE Alain, M. MANGEOT Dominique, M. MORICEAU Jean Marc, M. PERIQUET Jean Louis, M. SCHIPPER Willem, M. TALARICO Jean, M. THOMAS Pierre, M. VALENTIN André, M. VEBER Cyril, M. WEBER Gérard, M. WOELFFIN Alain.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Le Vice-président, Gérard NAHANT

### **20h05 : le Président ouvre la séance.**

#### **Comptes de gestion Principal et Annexes 2011 – Adoption**

**n° 2012-005**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres, DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **Compte Administratif Principal 2011 – Adoption**

**n° 2012-006**

La présidence de séance est assurée par M. Philippe GERARDY. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Étain

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE** le compte administratif 2011 de la Communauté de Communes qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2011 – BUDGET GENERAL**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	2 423 567,13 €	3 395 604,84 €	5 819 171,97 €
Dépenses	2 531 860,30 €	2 683 384,87 €	5 215 245,17 €
Résultats de l'exercice	<b>-108 293,17 €</b>	<b>712 219,97 €</b>	<b>603 926,80 €</b>

**Compte Administratif 2011 : Budget Annexe « Ordures Ménagères – Adoption n° 2012-007**

La présidence de séance est assurée par M. Philippe GERARDY. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité de ses membres,**

**ADOpte** le compte administratif 2011 du budget annexe « ordures ménagères » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2011 – OM**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	48 488,61 €	689 011,54 €	737 500,15 €
Dépenses	97 871,02 €	695 583,67 €	793 454,69 €
Résultats de l'exercice	<b>-49 382,41 €</b>	<b>-6 572,13 €</b>	<b>-55 954,54 €</b>

**Compte administratif 2011 – Budget Annexe « Bâtiment industriel n°1 » - Adoption n° 2012-008**

La présidence de séance est assurée par M. Philippe GERARDY. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité de ses membres,**

**ADOpte** le compte administratif 2011 du budget annexe « bâtiment n°1 » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2011 – Bâtiment n° 1 – KRAMER**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	47 051,58 €	10 002,34 €	57 053,92 €
Dépenses	22 303,74 €	29 423,58 €	51 727,32 €
Résultats de l'exercice	<b>24 747,84 €</b>	<b>-19 421,24 €</b>	<b>5 326,60 €</b>

**Compte administratif 2011 – Budget Annexe « Bâtiment industriel n°2 » - Adoption n°2012-009**

La présidence de séance est assurée par M. Philippe GERARDY. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres,**

**ADOpte** le compte administratif 2011 du budget annexe « bâtiment n°2 » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2011 – Bâtiment n° 2 – CHANCELLE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	58 676,09 €	39 573,04 €	98 249,13 €
Dépenses	138 372,02 €	56 574,28 €	194 946,30 €
Résultats de l'exercice	<b>-79 695,93 €</b>	<b>-17 001,24 €</b>	<b>-96 697,17 €</b>

**Compte administratif 2011 – Budget Annexe « Bâtiment industriel n°3 » - Adoption n°2012-010**

La présidence de séance est assurée par M. Philippe GERARDY. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres,**

**ADOpte** le compte administratif 2011 du budget annexe « bâtiment n°3 » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2011 – Bâtiment n° 3 – CARE PACKAGING**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	14 262,01 €	68 275,32 €	82 537,33 €
Dépenses	178 968,90 €	85 213,12 €	264 182,02 €
Résultats de l'exercice	<b>-164 706,89 €</b>	<b>-16 937,80 €</b>	<b>-181 644,69 €</b>

**Compte administratif 2011 – Budget Annexe « Zone d'Activité Economique Communautaire » – Adoption n° 2012-011**

La présidence de séance est assurée par M. Philippe GERARDY. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité de ses membres,**

**ADOpte** le compte administratif 2011 du budget annexe « Z.A.E.C. » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2011 – ZACS**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	480 035,75 €	495 716,03 €	975 751,78 €
Dépenses	618 592,99 €	495 716,03 €	1 114 309,02 €
Résultats de l'exercice	<b>-138 557,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-138 557,24 €</b>

**Compte administratif 2011 – Budget Annexe « Zone d'Activité Commerciale et de Service » – Adoption n° 2012-012**

La présidence de séance est assurée par M. Philippe GERARDY. Les votes interviennent hors présence du président de la communauté de communes du pays d'Etain

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, et à l'unanimité de ses membres,**

**ADOpte** le compte administratif 2011 du budget annexe « Z.A.C.S. » qui se solde comme suit :

**Balance Générale 2011 – ZACS**

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des sections
Recettes	1 130 553,02 €	1 302 409,61 €	2 432 962,63 €
Dépenses	1 412 781,33 €	1 302 409,61 €	2 715 190,94 €
Résultats de l'exercice	<b>-282 228,31 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-282 228,31 €</b>

**Affectation du résultat 2011 – Budget Général n° 2012-013**

**Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean PICART, Président,**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2011,

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement 2011 qui s'élève à 712 219.97 €,

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement 2011 qui s'élève à 712 219.97 €,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire, et à l'unanimité de ses membres,**

	Résultat CA 2010	Affectation	Résultat exercice 2011	Restes à réaliser 2011	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	116 431.48 €		- 224 724.65 €	451 190.00 € 272 600.00 €	- 178 590.00 €	- 286 883.17 €
FONCT	617 544.96 €	450 000.00 €	544 675.01 €			712 219.97 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011</b>	712 219.97 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	286 883.17 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	213 116.83 €
Total affecté au c/ 1068 :	

	212 219.97 €
	500 000.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Contributions directes – Vote des taux 2012 (TH, TFB, TFBN, Taux Relais TP Hors Zone et TP Zone) n° 2012-014**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE** pour l'année 2011 les taux d'imposition suivants (taux 2011 +1,5%),

Taxe d'Habitation :	15.34 %
Taxe Foncière sur le Bâti :	16.56 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	25.09 %
Taux CFE :	12.08 %
Taux CFE Zone	20.01 %

**Budget Primitif Principal 2011 – Adoption n° 2012-015**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE** le Budget Primitif général 2012 de la Communauté de communes qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes :	3 619 315.00 €	Recettes :	2 221 830.00 €
Dépenses :	3 619 315.00 €	Dépenses :	2 221 830.00 €

**Budget primitif 2012 – Budget Annexe « Ordures Ménagères » - Adoption n° 2012-016**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, ADOPTE** le Budget Primitif Annexe « Ordures Ménagères » 2012 qui s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes :	830 000.00 €	Recettes :	93 850,00 €
Dépenses :	830 000.00 €	Dépenses :	93 850,00 €

**Budget primitif 2012 – Budget Annexe « Bâtiment n°1 » - Adoption n° 2012-017**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, ADOPTE** le Budget Primitif Annexe « Bâtiment Industriel n°1 » 2012 qui s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	47 850.00 €	Recettes	52 765.44 €
Dépenses	47 850.00 €	Dépenses	19 400.00 €

**Budget primitif 2012 – Budget Annexe « Bâtiment n°2 » - Adoption n° 2012-018**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, ADOPTE** le Budget Primitif Annexe « Bâtiment Industriel n°2 » 2012 qui s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	74 850.00 €	Recettes	163 300.00 €
Dépenses	74 850.00 €	Dépenses	163 300.00 €

**Budget primitif 2012 – Budget Annexe « Bâtiment n°3 » - Adoption n° 2012-019**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**  
**ADOpte** le Budget Primitif Annexe « Bâtiment Industriel n°3 » 2012 qui s'établit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes 204 330.00 €  
Dépenses 204 330.00€

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes 257 730.00 €  
Dépenses 257 730.00 €

**Budget primitif 2012 – Budget Annexe « Z.A.E.C. » - Adoption**

**n° 2012-020**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**  
**ADOpte** le Budget Primitif Annexe « Z.A.E.C. » 2012 qui s'établit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes 480 000.00 €  
Dépenses 480 000.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes 560 000.00 €  
Dépenses 560 000.00 €

**Budget primitif 2012 – Budget Annexe « Z.A.C. S. » - Adoption**

**n° 2012-021**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**  
**ADOpte** le Budget Primitif Annexe « Z.A.C.S. » 2012 qui s'établit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes 1 467 660.00 €  
Dépenses 1 467 660.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes 1 522 250.00 €  
Dépenses 1 522 250.00 €

**Budget primitif 2012 – Budget Annexe « Bâtiment n°4 » - Adoption**

**n° 2012-022**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,**  
**ADOpte** le Budget Primitif Annexe « Bâtiment Industriel n°1 » 2012 qui s'établit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes 0.00 €  
Dépenses 0.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes 78 000.00 €  
Dépenses 78 000.00 €

**Subventions aux associations 2012 – Attribution**

**n° 2012-023**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres moins une abstention,**  
**DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour un montant global de 241 236.00 €,  
**PRECISE** que les crédits sont ouverts au compte 6574 du BP 2012,  
**AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes avec les associations concernées,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Dotations Ecoles 2012 – Adoption**

**n° 2012-024**

Pour 2012, il est proposé de maintenir les dotations de 2011 soit :

- 49 € par élève pour les écoles maternelles
- 78 € par élève pour les écoles primaires

**Autres subventions 2012**

**RASED :** 1 525,00 €

**LUDOBUS :** 1 529,00 €

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**  
**DECIDE** d'attribuer les dotations aux écoles et les subventions citées dans les conditions présentées ci-dessus,  
**PRECISE** que les crédits sont ouverts au B.P. 2012,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Renouvellement de la Convention de partenariat et de soutien financier avec ALEXIS LORRAINE  
n° 2012-025**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres moins un contre,**  
**VALIDE** la proposition de renouvellement de la convention présentée,  
**AUTORISE** le Président ou un vice-président à signer la Convention de partenariat et soutien financier avec ALEXIS LORRAINE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012,  
**PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au BP 2012,  
**AUTORISE** le Président ou un vice-président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

**Rachat d'une bande de terrain de la ZAC du Château d'Eau à l'entreprise Lorraine Monument n°  
2012-026**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**  
**ACCEPTE** le rachat à l'entreprise Lorraine Monuments d'une bande de terrain de 89 m2 au prix de 15 €TTC le m2, tel que prévu à l'article 7 du cahier des charges de cession et pour un montant total de 1 335 TTC,  
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette acquisition,  
**DIT** que la rédaction de l'acte de vente est confiée à l'étude notariale Gérard et Clément d'Etain.

**Convention de partenariat Conseil Général de la Meuse 2011 : programmation de façades privées n°  
2012-027**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**  
**DECIDE** de prévoir la programmation de 10 façades privées au titre de l'enveloppe financière du Conseil général de la Meuse 2011,  
**DECIDE** de programmer les dossiers de façades privées ci-dessus présentés au titre l'enveloppe territoriale 2011,  
**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2012,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Enveloppe territoriale Conseil Général de la Meuse : programmation de dossiers communaux et  
intercommunaux (2011) n° 2012-028**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**  
**ACCEPTE** d'inscrire les dossiers présentés dans le cadre de la programmation de l'enveloppe territoriale 2011,  
**VALIDE** le programme de dossiers communaux et intercommunaux,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

\_\_\_\_\_  
Arrivée de Monsieur Marc GAMBETTE.  
\_\_\_\_\_

**Tarif de location de la Salle Multi-activités au « Foyer des résidents pour personnes isolées » n° 2012-  
029**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres moins deux voix contre,**  
**DECIDE** de valider le tarif de location de 20 € par jour en week end pour les résidents ainsi que la mise à disposition gratuite le mercredi,  
**PRECISE** qu'un référent volontaire des résidents sera désigné pour assurer l'ouverture et l'état des lieux de la salle  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Pays de Verdun et programme européen Leader : contribution 2012 n° 2012-030**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**ACCEPTÉ** la cotisation de 1.99 € par habitant pour l'année 2012,  
**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget 2012,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président en charge de la compétence afin de signer les pièces utiles relatives à ce dossier.

**Festival « la poupe dans tous ses états : demande de subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de la Meuse et du programme Leader n° 2012-031**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**  
**APPROUVE** le plan de financement proposé pour un coût de 14 605.23 €,  
**PRÉCISE** que les crédits relatifs aux dépenses engagées sont prévus au budget 2012,  
**CHARGE** le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil général de la Meuse et du programme Leader dans ce cadre,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

**Règlement du service des déchets ménagers et assimilés n° 2012-032**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**  
**VALIDE** le projet de règlement du service des déchets ménagers et assimilés  
**AUTORISE** le Président ou le vice-président en charge de la compétence à signer toutes les pièces administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre du présent règlement.

**Tarif perte de bacs de collecte n° 2012-033**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**VALIDE** le principe de la facturation des bacs selon les situations citées pour un coût de 35 € pour un bac de 120 litres, 45 € pour un bac de 240 litres et 162 € pour un bac de 770 litres,  
**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**Etude redevance incitative n° 2012-034**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres moins une voix contre,**  
**VALIDE** le lancement de l'étude de l'analyse pour le passage à la Redevance Incitative  
**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**Admissions en non valeurs Budget Ordures Ménagères concernant les années 2006 à 2009 n° 2012-035**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**  
**DECIDE** d'admettre en non valeur les titres présentés pour un montant global de 4 497.07 €  
**PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2012 du Budget OM,  
**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Voirie : consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre programme 2013-2015 n° 2012-036**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**  
**AUTORISE** le Président à lancer une consultation pour rechercher un maître d'œuvre voirie (procédure adaptée),  
**PRÉCISE** que la mission de maîtrise d'œuvre s'effectuera sur une enveloppe de travaux estimative de 3 000 000€ TTC  
**PRÉCISE** que les crédits seront ouverts au sein du budget 2012,  
**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des décisions précitées.

**Durée d'amortissement des biens n° 2012-037**

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	3 ans
Voiture	5 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1.000 €	1 an

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

<b>Création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet</b>	<b>n° 2012-038</b>
---	--------------------

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, CREE** un emploi de Rédacteur Territorial sur la base de 35/35<sup>e</sup> à compter du 1er juin 2012, **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus au BP 2012 de la CODECOM, **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

<b>Admissions en non valeurs Budget Principal concernant les années 2005 à 2010 n° 2012-039</b>
---

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, DECIDE** d'admettre en non valeur les titres présentés pour un montant global de 6 164.36 €, **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2012 du Budget Principal, **DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

<b>Règlement de la commande publique – Avenant lié à la modification des seuils de procédure n° 2012-040</b>
--

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, VALIDE** l'avenant au règlement de la commande publique concernant la modification des seuils de procédure,



AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

**Avenant n°1 lot 4 « aménagement de plateforme » du marché « démolition de l'ancien Collège – rue des Ecoles à Etain 55400 » n° 2012-041**

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres**

**CONFIRME** l'avis favorable de la CAO réunie le 16 novembre 2011,

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant avec l'entreprise MONTI, titulaire du lot 4 « aménagement de plateforme »,

**PRECISE** que le montant total de l'avenant pour le lot 4 s'élève à environ 43 358,60 € HT, soit une incidence de + 26,19 % par rapport au montant du marché initial,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2012

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces administratives, techniques et/ou financières nécessaires à l'application de la décision précitée

**Questions diverses :**

**Etude : Evolution des périmètres intercommunaux.**

Une étude a été menée par l'association des maires de la Meuse concernant l'intercommunalité. Cette étude fait état d'un certain nombre de scénarii dont certains incluent Etain et son canton.

Les délégués souhaitent disposer d'un complément d'étude permettant de mieux appréhender les avantages inconvénients des dits scénarios sur le canton dans l'hypothèse d'une agglomération.

Il est décidé de mener cette étude complémentaire sur un budget de moins de 15 000€.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**

**Etain, le 4 avril 2012**

**Le Président,**

**Jean PICART**